



EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 16 novembre 2023

Le 16 novembre 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 13 novembre 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 13 novembre 2023.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Catherine JUIN ; Hélène MAXANT.

Messieurs Christophe CHILLET ; Olivier DAVID ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Romuald HEILLIG ; Gilles PRETAT ; René MATHIOT et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s :

Madame Christine LODEWYCKX GRANGER ;

Madame Evelyne FRANK ;

Madame Magali QUIRING;

Madame Anne RIVOAL.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs :

Madame Evelyne FRANK à Monsieur Gilles PRETAT ;

Madame Anne RIVOAL à Madame Catherine JUIN.

Présents : 11

Votants : 13

DELIBERATION N° 5

REOUVERTURE DE COMPTE TVA

(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc ERB)

Après délibération du 27 mai 2019, il a été décidé de transférer la gestion de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

A ce titre, les comptes de TVA et les déclarations ont été arrêtés d'être déclarés par la commune de Saizerais à partir du 01/01/2020.

Par courriel du 14/01/2020, il a été procédé par la commune à la clôture définitive de son secteur TVA auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Nancy.

Or à l'heure actuelle les comptes de TVA de la Commune au sein des services de la direction générale des finances publiques ne sont pas complètement apurés.

Il reste un compte 44567 débiteur de 13182,30 € qu'il faudrait apurer afin de clôturer le secteur. Pour cela il faudrait faire une demande de remboursement de crédit de TVA, mais le secteur est clôturé au SIE.

Il est donc nécessaire de procéder à la réouverture du service, il faudrait pour cela une délibération de la commune.

Il vous est proposé de procéder à la réactivation du secteur de TVA eau assainissement et ce afin de permettre au service de gestion comptable de Nancy de procéder aux opérations de clôture des

comptes de TVA.

Ce secteur sera par la suite de nouveau clôturé après validation des services du service de gestion comptable de Nancy.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident de :

DE VALIDER la réactivation du secteur de TVA eau assainissement et ce afin de permettre au service de gestion comptable de Nancy de procéder aux opérations de clôture des comptes de TVA.

DE PREVOIR la clôture du secteur une fois les opérations à effectuer validées par le service de gestion comptable de Nancy.

D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Extrait du registre des délibérations

Fait et délibéré à Saizerais, le 16 novembre 2023

Le maire, Ludovic LEGGERI